



## **Apprentissage en alternance Réduction de la vulnérabilité - Dispositif expérimental « Mieux reconstruire après inondation » (MIRAPI)**

L'apprentissage est centré sur la résilience, la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, et le « mieux reconstruire », en particulier sur les inondations.

### **Contexte**

A la suite des importantes inondations dans les Alpes-Maritimes et suite aux annonces du Président de la République, le Parlement a voté la création à titre expérimental d'un dispositif dénommé « mieux reconstruire après inondation » (MIRAPI), financé par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM). La période immédiatement postérieure à une catastrophe se caractérise en effet par une « conscience du risque » particulièrement forte et apparaît propice à la réalisation de travaux d'adaptation du bâti.

L'expérimentation permettrait de tester différentes hypothèses (élargissement des critères d'éligibilité du FPRNM, renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires, simplification des procédures d'instruction et des délais, etc.).

Cette expérimentation concernera les habitations sinistrées à la suite d'inondations dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle et se déroulera sur une durée de trois ans.

### **Contenu de l'apprentissage**

L'apprenti par alternance intervient en tant qu'appui au sein du bureau de l'action territoriale sur les aspects suivants :

- Contribuer au **suivi du déploiement de l'expérimentation dans les Alpes-Maritimes** et d'éventuels autres déploiements décidés d'ici au début de l'apprentissage, en appui à l'adjoint au chef du bureau de l'action territoriale, référent sur la réduction de la vulnérabilité ;
- Contribuer à **l'enrichissement du cadre d'expérimentations ultérieures**, sur d'autres territoires (financement, lien avec les assureurs, référentiel de travaux ou implication des collectivités, etc.);
- Aider à la préparation des travaux du **groupe de travail du Conseil d'orientation des risques naturels majeurs (COPRNM)** constitué pour l'expérimentation, ainsi que de tout autre instance de travail qui pourrait émerger ;
- Rédiger notes et courriers ;
- **Organiser les réunions** nécessaires, notamment avec les services déconcentrés, les associations de collectivités, les professionnels de la construction et le secteur de l'assurance, et **y participer activement** ;



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Direction Générale de la Prévention des Risques

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Participer à l'organisation du concours national d'idées dans le cadre de la démarche « **Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels** » (AMITER) dont le jury se tiendra en novembre ;

- Contribuer à toute autre mission en lien avec la **réduction de la vulnérabilité aux risques naturels et/ou la résilience des territoires**.

### Environnement professionnel – structure d'accueil

Au sein de la direction générale de la prévention des risques (DGPR), le service des risques naturels et hydrauliques (SRNH) élabore et anime la politique de prévention des risques naturels et hydrauliques, en liaison avec les ministères concernés et les acteurs de la prévention des risques naturels. Le SRNH est composé du département de l'appui aux politiques de prévention, de la sous-direction de la connaissance des aléas et de la prévention et du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations.

Au sein du département de l'appui aux politiques de prévention, le bureau de l'action territoriale (BAT) est un bureau transversal, chargé de la gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), d'élaborer et de coordonner la politique relative aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), la politique relative à la réduction de la vulnérabilité et la politique générale relative à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN). Il a également la charge, en lien avec le département des affaires générales, de la préparation et du suivi des exercices annuels de gestion et la comptabilité du SRNH. Il assure enfin une mission de conseil juridique et d'appui au contentieux au sein du SRNH et auprès des services déconcentrés.

### Encadrement

L'apprenti est encadré par l'adjoint au chef du bureau de l'action territoriale, référent sur la réduction de la vulnérabilité.

### Profil recherché

- Connaissances en urbanisme ou en aménagement du territoire ;
- Connaissance des politiques de prévention des risques naturels ou de la territorialisation des politiques publiques ;
- Etre force de proposition ;
- Rédiger (avec aisance, précision, de manière synthétique) des documents, notes, rapports, synthèses ;
- Travailler en mode projet ;
- Faire preuve d'esprit d'analyse et de synthèse ;
- Faire preuve de rigueur ;
- Sens de l'autonomie ;
- S'exprimer avec aisance / avec clarté ;
- Faire preuve de réactivité.

### Conditions

Bureau partagé, règlement intérieur du Ministère de la transition écologique.

Possibles déplacements dans les territoires où sera déployée l'expérimentation MIRAPI.

Télétravail dans le contexte sanitaire, présence ponctuelle dans les locaux selon les consignes en œuvre à la DGPR.



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale  
de la Prévention  
des Risques**

**Contact**

Louis Loubriat, adjoint au chef du bureau de l'action territoriale : [louis.loubriat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:louis.loubriat@developpement-durable.gouv.fr) - 01 40 81 89 61